CC du Loch (Siren : 245614391)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Grand-Champ
Arrondissement	Vannes
Département	Morbihan
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/1997
Date d'effet	21/12/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Gilles-Marie PELLETAN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	32 Avenue du Général de Gaulle B.P 5
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	56390 Grand-Champ
Téléphone	02 97 66 79 19
Fax	02 97 66 79 16
Courriel	accueil@leloch.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	13 310

Densité moyenne	68,32

Périmètre

Nombre total de communes membres : 6

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
56	Brandivy (215600222)	1 236
56	Colpo (215600420)	2 275
56	Grand-Champ (215600677)	5 085
56	Locmaria-Grand-Champ (215601154)	1 402
56	Locqueltas (215601204)	1 647
56	Plaudren (215601576)	1 665

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif *Création et gestion d¿un SPANC (Service Public d¿Assainissement Non Collectif), pour les contrôles des installations neuves, l¿état des lieux-diagnostic de l¿existant, et le contrôle de bon fonctionnement de toutes les installations ANC.*
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés *Collecte des déchets ménagers et assimilés. 8.3.2) Gestion de déchetteries et d¿Eco stations actuelles et futures.*
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés *Adhésion au Syndicat du Sud-Est du Morbihan (S.Y.S.E.M.) pour le traitement et la valorisation des déchets* *Adhésion à toutes nouvelles structures oeuvrant dans ce but*
- Autres actions environnementales *Protection de l¿eau et des zones sensibles Actions visant la préservation et la reconquête de la ressource en eau Actions visant la préservation, la reconquête et la valorisation des milieux aquatiques et des paysages qui leur sont liés Adhésion à toute nouvelle structure juridique poursuivant les buts cités aux articles 8.6.1) et 8.6.2) Préservation de zones sensibles d¿intérêt écologique et aménagement d¿équipements spécifiques relatifs à ces zones naturelles sensibles.*
Sanitaires et social
- Action sociale *¿ Action sociale, d¿insertion, de formation et de sécurité, d¿intérêt communautaire Sont d¿intérêt communautaire : Actions en faveur de l¿emploi et de l¿insertion professionnelle Organisation d¿un chantier d¿insertion « nature et patrimoine » Mise en ¿uvre d¿actions concernant la sécurité et la prévention routières La manifestation ou l¿action qui dispose d¿une portée dépassant le cadre communal et qui renforce l¿attractivité du territoire de la Communauté de Communes. Jeunesse Coordination des actions communales en faveur du public pré-adolescents et adolescents. - Création et gestion de nouveaux équipements, en faveur de la jeunesse qui disposent d¿une portée dépassant le cadre communal et qui renforce l¿attractivité du territoire communautaire. Création et animation d¿actions à destination de la jeunesse, qui disposent d¿une portée dépassant cadre communal et qui renforce l¿attractivité du territoire communautaire.*
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Aménagement, entretien et gestion des zones d¿activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d¿intérêt communautaire. Sont d¿intérêt communautaire, - les ZA de Bellevue à COLPO, de Keravel à LOCQUELTAS et de Kerovel à GRAND-CHAMP et leurs extensions - toutes les zones futures d¿une superficie supérieure à 1 hectare

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

8.1.2) Actions de développement économique d¿intérêt communautaire : Sont déclarés d¿intérêt communautaire : 8.1.2.1- les actions en faveur de la promotion du développement économique 8.1.2.2- les actions de recherche, d¿accueil et de conseil de nouveaux partenaires économiques, aides directes et indirectes aux entreprises 8.1.2.3- la participation et le soutien financier de structures oeuvrant dans ce même but. 8.1.3) Acquisition, construction, aménagement et gestion de pépinières d¿entreprises, de bâtiments relais et de tout autre bâtiment public à vocation économique qui disposent d¿une portée dépassant le cadre communal et qui renforcent l¿attractivité du territoire de la Communauté de Communes. 8.1.4) Actions pour le maintien du dernier commerce alimentaire de proximité de sa catégorie, aides directes et indirectes

Développement et aménagement social et culturel

- Activités culturelles ou socioculturelles

Gestion et animation d'un service multimedia.Mise en oeuvre d'une politique de coordination d'actions ou de création de nouvelles activités en faveur des familles et des jeunes dans le cadre d'un projet global.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration d¿un SCOT (schéma de cohérence territoriale) et de schémas de secteurs Réalisation de toutes études spécifiques en matière d¿aménagement de l¿espace Adhésion et participation au PAYS de VANNES

- Schéma de secteur

Elaboration d¿un SCOT (schéma de cohérence territoriale) et de schémas de secteurs

- Plans locaux d'urbanisme

Consultation et avis lors de l¿élaboration ou de la révision des plans locaux d¿urbanisme (P.L.U.)

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Aménagement et gestion de « Zones d¿Aménagement Concerté » d¿ intérêt communautaire. Sont d¿intérêt communautaire les zones qui constituent des zones multifonctionnelles comportant au moins trois destinations (commercial, habitat, loisirs, autres) d¿une superficie supérieure à 5 hectares.

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières pour l'exercice des compétences communautaires.

- Transport scolaire

rentrée 2009: transport vers collèges de grand-champ, lycéees de vannes et ste anne d'auray. (par délégation du département: délibération du CG du 3 juillet 2009).

- Organisation des transports non urbains

serviceColpo-Locminé (par délégation du département: délibération du CG du 3 juillet 2009).

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création ou aménagement et entretien de voirie d¿intérêt communautaire Sont d¿intérêt communautaire : - les voiries propriétés de la CCL Exécution de travaux d¿entretien des abords de voirie pour le compte de tiers publics dans le cadre de prestations de services.

Développement touristique

- Tourisme

Tourisme Adhésion au Pays d¿Accueil Touristique de Vannes ¿ Lanvaux Actions touristiques (accueil, information, communication, documentation, animation et promotion) par le biais de l¿ office de tourisme des Landes de Lanvaux. Aménagement et création de futures installations touristiques qui disposent d¿une portée dépassant le cadre communal et qui renforcent l¿attractivité du territoire de la Communauté de Communes. Aménagement et entretien d¿itinéraires de randonnée sur le territoire de la Communauté de Communes, et connexions avec les autres territoires. Création, organisation, soutien financier à des actions ou évènements touristiques qui disposent d¿une portée dépassant le cadre communal et qui renforcent l¿attractivité du territoire de la Communauté de Communes.

Logement et habitat
- Politique du logement social *Actions en faveur de l¿habitat et du logement social (OPAH). Adhésion à l¿ADIL ou à toutes autres structures oeuvrant dans le même but.*
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) *Actions en faveur de l¿habitat et du logement social (OPAH).*
Autres
- NTIC (Internet, câble...) *Gestion et animation d¿un « Centre de Ressources Multimédia » Adhésion au syndicat mixte Mégalis Création et gestion de nouvelles installations ou de services d'accès aux nouvelles technologies qui disposent d'une portée dépassant le cadre communal et qui renforcent l'attractivité du territoire de la communauté de communes.*
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage *Gestion et entretien d¿aire de grand passage dans le cadre des obligations du schéma départemental d¿accueil des gens du voyage.*
- Autres *Adhésion à d'autres établissements de coopération iontercommunale La communauté de communes est autorisée à adhérer à tout établissement public de coopération intercommunale, à tout syndicat mixte et à tout syndicat, pour l'exercice de ses compétences*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
56	Syndicat mixte du Sud Est du Morbihan (S.Y.S.E.M) (255613374)	SM fermé	212 046
56	Syndicat mixte du loc'h et du Sal (200005817)	SM fermé	4 828
35	Syndicat mixte "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	32 274
56	Syndicat mixte du grand Bassin de l'Oust (200026243)	SM fermé	150 978

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)